

BULLETIN DE PARTICIPATION

DATE D'ENTRÉE DANS LE RÉSEAU :

NOM DE L'ENTREPRISE :

NOM DU DIRIGEANT :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE MAIL :

ADRESSE DU SITE :

OBJET DE L'ENTREPRISE :

MÉCÉNAT / RSE :

MÉCÉNAT FINANCIER

MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

BÉNÉVOLAT DE COMPÉTENCES

DONS MATÉRIELS

SOUTIEN LOGISTIQUE

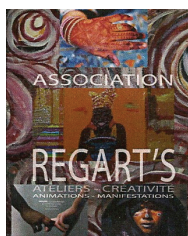
AUTRE :

Je souhaite devenir une structure participante au réseau de la C.A.N.E et règle ma quote part annuelle de 200 € (de date à date)

RÉSEAU ASSOCIATIF (membre actif) **200 €** (à l'ordre de l'association Regart's)

Je règle par **CHÈQUE** **VIREMENT**

Fait à, le Signature



CHARTRE LA CANE

1. La CANE est un réseau qui s'engage dans une démarche de l'économie sociale, solidaire et entrepreneuriale de mise en réseau, de mutualisation de moyens et de savoirs au profit de ses participants qui a pour objectif de faciliter ou de développer leurs activités.

Ce réseau est une activité à l'initiative de l'association Regart's qui en assume la production, la gestion et en détient les droits exclusifs.

2. L'association Regart's défend les valeurs d'égalité, de liberté, de laïcité et d'humanisme et se réserve, à ce titre, le droit de refuser une participation au réseau de la CANE ou d'y mettre fin.
3. L'association Regart's a un droit exclusif de contrôle sur toutes les publications et photos mises en ligne sur le site et le forum de la CANE.
4. Dans la réciprocité des échanges entre structures, la confidentialité est le mot d'ordre.

La participation au réseau de la CANE ne vaut pas pour une adhésion à l'association Regart's. Les structures (personnes morales) n'ont donc aucun droit particulier sur les autres activités de l'association Regart's, ni aucun autre droit en tant qu'adhérent (ex. pas de droit de vote à l'Assemblée Générale de Regart's). Par ailleurs, tous les participants à la plateforme la CANE recevront une fois par an des éléments de bilan sur l'ensemble du projet.

Date, signature
précédé par la mention « lu et approuvé »

